

Ça passe ou
ça CAS

page 3

C'était
le CT

page 4

Trompe-
l'œil au
beurre noir

page 8



LE NOËL DE LA MEL

passer de phénoménales fêtes !

l'édito

Un Noël de MEL ?!

Enfin ! Après de longs mois sans pouvoir tracter pour cause de crise sanitaire, nous sommes physiquement de retour auprès de vous ce jour, en distribuant notre CGT Infos aux portes de la MEL ! Nous n'avons pas choisi d'être à vos côtés aujourd'hui par hasard. Car le vendredi 18 décembre est, pour nous, symbolique à plus d'un titre.

Il lance, tout d'abord, le début des vacances scolaires d'hiver. Ces dernières vous permettront de prendre des congés bien mérités, en cette période d'incertitudes sanitaires ayant entraîné, à la MEL, des conditions de travail particulières, voire dégradées pour certain.es d'entre vous.

Le 18 décembre symbolise d'autre part le Conseil de la MEL, qui se réunira dans la soirée. Les élu.es métropolitain.es y aborderont certains points de l'ordre du jour qui impacteront directement vos conditions de travail. Y figurent les Lignes de gestion RH pour la période 2020-2026 auxquelles nous sommes frontalement opposés. Y figure également le dispositif de signalement des actes à caractère sexiste et sexuel que la MEL souhaite mettre en place, et réclamé par la CGT depuis des années.

Nous avons, sur ces points, rappelé nos positions syndicales et amendements lors des derniers CHSCT et Comité technique. Espérons que les élu.es de la MEL soient à nouveau, ce soir-là, en mode « Père Noël » et tiendront compte de nos propositions !

Nous employons l'expression « à nouveau » car la MEL n'a pas attendu les vœux présidentiels de janvier pour offrir un cadeau à son personnel cette année. Il y a quelques semaines, Damien CASTELAIN a annoncé l'arrivée d'un nouveau Directeur général des services, de marque ©Pons de Vincent. Ce dirigeant dernier cri prend la succession de l'ancien Directeur général, de marque ©Cassette, rendu obsolète pour cause de surchauffe. Eh oui, les périodes de Noël comportent toujours leur part de surprises !

Si nous ne pouvons, pour l'instant, pas émettre d'avis objectif sur notre nouveau DGS, nous savons qu'il partage déjà une compétence avec son prédécesseur : celle de filer à l'anglaise ! Car nous avons appris que sa collectivité d'origine n'avait pas jugé bon de communiquer sur son départ. Ce sont nos camarades de l'UFICT-CGT du Grand Reims, informés par nos soins, qui ont annoncé la nouvelle, le 7 décembre, en plein Comité technique, devant un parterre d'élus légitimement scandalisés de n'avoir pas été prévenus au préalable !

Certes, comparaison n'est pas raison ! Mais cet évènement récent nous pousse à rester vigilants sur ce cadeau présidentiel, échaudés par nos trop nombreuses déceptions lors des Noëls précédents. Le champagne ©RIFSEEP annoncé en grande pompe s'est révélé être du moussoux de piteuse qualité. Quant au caviar ©Biotope, il s'agissait de simples œufs de lompes périmés !

Ensemble, faisons en sorte que ces premiers changements ne se transforment pas en cadeaux empoisonnés !



Stéphane 3 années déjà !

Le 11 décembre dernier, une petite délégation de la CGT MEL s'est rendue au cimetière de Seclin. C'est là, en effet, que repose notre ancien Secrétaire Général, Stéphane DUMEZ, qui s'est donné la mort il a maintenant trois ans. Nous marchons dans ses pas et avons rappelé plusieurs fois ses faits d'armes pour la défense des agents et des services publics à l'occasion du Comité technique du 8 décembre.

Repose en paix,
camarade !



l'agenda

> Vendredi 18 décembre

– Conseil de la MEL
17h00 – Biotope – Salle du Conseil

> 19 décembre 2020 –
4 janvier 2021 – Vacances scolaires d'hiver



Frédéric Parisot
Directeur de
publication



Vincent Kaleba
Rédacteur en chef

CAS : notre bilan 2020 !

La CGT MEL dirige le CAS depuis 2018. J'ai l'honneur de présider l'association autour d'une équipe unie, rassemblant les élu.es de la CGT et ceux de la « liste d'Union »

L'année 2020 aura été particulière à bien des égards. Chacun a dû composer avec la pandémie de Covid-19 : travail à distance pour bon nombre d'agents, application des gestes barrières pour tous.

Là encore, le CAS a été au rendez-vous ! Si la pandémie a contraint votre association à annuler la quasi-totalité des voyages, excursions organisés en 2020, elle a su maintenir, autant que possible, une continuité de ses activités.

Au début du confinement, nous avons été confrontés à une masse importante d'annulations et de remboursements à effectuer. Cela a été notre priorité, avec le versement des secours. Durant le confinement, il nous semblé important de

vous envoyer des lettres d'informations conseillant des activités ou des lectures, histoire d'apporter un peu de gaieté. L'activité « en présentiel » a pu reprendre depuis juillet 2020, sur rendez-vous, et avec elle l'activité de billetterie et d'accueil.

Plus largement, le CAS a su se montrer réactif tout au long de l'année :

> Nous avons veillé à envoyer sous pli sécurisé les chèques vacances de 2020, ainsi que les cartes cadeaux des médaillés et retraités de l'année. Les cartes cadeaux du Noël des enfants ont, quant à elles, été envoyées par mail.

> Avec le plan d'actions voté en 2020 le CAS a mis le « paquet » là où des besoins se faisaient sentir, en renforçant le budget dédié aux secours sociaux, en revalorisant les Chèques Lire, les primes médaillés et retraités de l'année.

> Le CAS a lancé son nouveau site en juin 2020. Le projet, piloté par Matthieu Delecroix, a permis de vous mettre à disposition toutes les informations utiles sur les prestations du CAS ainsi que des formulaires d'inscription,

> Plus récemment, le bureau du CAS a décidé d'un effort supplémentaire pour l'année 2020 (uniquement), concernant les cartes cadeaux du Noël des enfants et le montant du Pass Culture pour les agents.

Les membres du Bureau, du Conseil d'administration, les équipes de bénévoles et l'équipe administrative du CAS ont œuvré quotidiennement à ces améliorations. Nous pouvons collectivement nous en féliciter !

Sébastien Polveche
Président du CAS

Dernière minute ! Rencontre avec le VP aux RH

Les membres du Bureau du CAS vont rencontrer le 15 décembre 2020 le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines, Christian MATHON.

Votre syndicat sera représenté par Sébastien POLVECHE (Président du CAS), Philippe MORANTIN (1^{er} vice-président), Vincent KALEBA (vice-président aux Finances) et Gaëlle CARDON (membre du Bureau). Ils souhaitent l'alerter sur plusieurs dossiers auxquels il leur semble nécessaire d'apporter une réponse appropriée : les conditions d'accès aux salles de réunions et celles de la salle multi-activités proposée au CAS, qu'ils trouvent notablement insuffisantes ; la question du stockage, notamment pour les besoins des commissions.

A l'heure à nous écrivons ces lignes, nous ne sommes pas en mesure de vous informer sur le contenu effectif de cette réunion. Affaire à suivre donc !

La rédaction





Le CTP est un sport de combat

Retour sur le Comité technique du 8 décembre

Bien qu'en visio, le dernier CT a pris des allures de ring ! En effet, au vu de l'ordre du jour, qui portait en lui les derniers assauts du gouvernement contre notre statut et nos conditions de travail, vos représentant.es CGT ne pouvaient que bouillir !

Ont été évoquées, dans ce CT, des mesures émanant de la loi DUSSOPT ou « Transformation » de la Fonction publique, qui a occupé beaucoup de pages de notre journal. Les quelques avancées qu'elle comporte vont servir de paquet cadeau qui va suffire aux autres organisations syndicales à accepter sans broncher... et travailler, en bons « réformistes » (sic), à la conduite du changement, au dialogue social et à l'accompagnement de l'employeur dans ce dangereux virage idéologique. Loin de l'esprit qui avait animé Pierre MAUROY et Anicet LE PORS pour les lois de 1983 instituant notre statut de fonctionnaires.

Pour le premier point, les lignes directrices de gestion RH constituent un nouvel outil complétant la contractualisation entre les collectivités et le préfet sur les 1,2 % de croissance maximale de la masse salariale annuelle, pour corseter les promotions et renforts d'effectifs. Alors même que dans le même temps, les CAP sont vidées de leurs prérogatives pour l'évolution de vos carrières.

Les ruptures conventionnelles, expérimentées pour 6 ans, ont été abordées en second point. C'est un sujet lourd de conséquences quand on sait que dans le privé, elles représentent 70 % des licenciements déguisés. Pour la CGT, si certains agents peuvent être intéressés à quitter définitivement le fonctionariat pour une prime modique de départ, c'est avant tout parce que les conditions de travail et de rémunération, ou encore la perte de sens et des valeurs dans le travail ne leur laissent pas le choix : se soumettre ou se démettre ! Mais quelle est la réalité du libre choix de l'agent à mettre en place cette démarche après être passé par la lessiveuse infernale de l'Administration.

Enfin, le sujet le plus symbolique des attaques contre nos

conquis sociaux, celui de l'augmentation du temps de travail sans augmentation des salaires : le passage aux 1607 heures annuelles. Il était, selon le président du CT, seulement question de débattre du calendrier et de la méthode. Des réunions avec les organisations syndicales représentatives seront organisées sur ce sujet entre février et mai. Si on doit vous couper la main, vous pouvez choisir par quel doigt on commence !

La CGT a rappelé les effets positifs de la réduction du temps de travail sur la création d'emplois. Historiquement ancrée dans le sens du progrès social et de la marche de l'Histoire, elle revendique aujourd'hui le passage aux 32 heures de travail hebdomadaire, alors que le taux de chômage avoisine les 10 %. Nos voisins allemands, si souvent montrés en exemple, ont démontré que c'était possible et que ça avait du sens ! Pourquoi la MEL ne tenterait-elle pas d'expérimenter, en son sein, les 32 heures de travail par semaine pour ses agents, sur la base de la loi 3D et son corolaire relatif au développement des expérimentations ? Pourquoi ne prendrait-elle pas l'initiative de négocier avec l'Etat sur sa mise en place ? Le courage en politique, c'est d'essayer de faire ! C'est cela le sens des négociations selon la CGT, et non cette mascarade qui consiste à mettre dans le même sac l'augmentation du temps de travail, les questions de déplacement, le bien-être au travail et la restauration ! La ficelle est trop grosse ! La MEL va nous sortir des vieux dossiers pour nous faire croire qu'elle compense les mesures antisociales de la loi DUSSOPT !

Dans ces conditions, nous avons donc refusé de prendre part aux votes sur les dossiers liés à cette loi scélérate ! Nous la combattons depuis le rapport Laurent, sa présentation en Conseil supérieur de la Fonction publique, dans la rue et désormais dans les collectivités. Restons cohérent.es !

Vos élu.es **CGT**
au **Comité technique**



Retour sur le CHSCT du 24 novembre 2020

Enquête sur un accident de service

Suite à la disparition tragique d'un collègue il y a peu, et sur demande de sa conjointe, l'Administration a proposé au CHSCT l'ouverture d'une enquête pour accident de service, qui entraîne de fait la responsabilité de l'employeur. Si nous prenons acte de cette procédure, qui entraîne la prise en charge, par la MEL, de toutes les dépenses directement liées à l'accident, nous avons cependant réclamé la mise en œuvre immédiate d'une expertise « risque grave », dont le champ d'action est pour nous plus large.

En effet, ce type d'expertise cherche à identifier les causes et les conséquences des risques sur les conditions de travail et la santé des salariés. Elle peut également proposer des axes de réflexion, des pistes d'amélioration pour limiter les risques identifiées. Enfin, son diagnostic est présenté au cours d'une réunion de restitution à l'ensemble des parties prenantes, afin d'engager un processus de modification des modes de fonctionnement et des modalités de prévention des risques professionnels dans la collectivité.

Le Président du CHSCT a répondu « devoir étudier le sujet » et se réserve une réponse ultérieurement. Dans l'attente d'un accord sur ce type d'expertise, nous nous sommes abstenu.es. Le 10 novembre, nous avons demandé au vice-président RH d'inclure la question de l'expertise « risque grave » dans l'ordre du jour du CHSCT du 17 novembre. Nous regrettons que les autres syndicats représentés au CHSCT n'aient pas soutenu notre demande.

Réorganisation géographique des sites extérieurs

Cette réorganisation concerne les sites extérieurs suivants :

- > L'UTLS de Ronchin, qui sera reconfigurée : elle devrait permettre d'accueillir, d'ici 2022, les Archives de la MEL, le siège de la régie SOURCEO, un laboratoire et, à terme, les locaux de l'UF Imprimerie – Reprographie ;
 - > Le site de La Phalecque de Fives (ex-SDIS), qui accueillera notamment, d'ici le 1er trimestre 2021, l'UF « Support Gros Œuvre, un lieu de stockage pour la Communication Interne et le Protocole, et l'UF Imprimerie dans l'attente de son déménagement à Ronchin ;
 - > Le site des Bateliers de Lille, qui accueillera d'ici le 1er trimestre 2021 l'UF PRD (service Traitement des Eaux Usées) ;
 - > Le site SEER de Villeneuve d'Ascq, qui contiendra, début 2021, les ateliers Voirie et Signalisation, l'UF signalisation tricolore, et l'UF gestion du réseau urbain
- Si nous reconnaissons à la MEL sa volonté d'avoir associé nos collègues concernés à ces changements et d'avoir globalement pris en compte leurs besoins et remarques, nous regrettons cependant que nos collègues du laboratoire de l'UTLS aient été tardivement associés au projet de reconfiguration de l'UTLS Ronchin et d'avoir par conséquent été les derniers à pouvoir s'exprimer sur le projet.

Nous avons demandé à la MEL de nous

transmettre des données plus précises sur les surfaces allouées à chaque agent dans ces différents lieux de travail. Nous souhaitons que nos collègues concernés travaillent sur ces sites dans les meilleures conditions, et avons donc exigé que ces sites se conforment strictement aux exigences prévues par le Code du Travail sur ces questions.

Dans l'attente de ces informations, nous nous sommes également abstenu.es.

Mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes

La MEL prévoit de mettre en place ce dispositif en vertu l'article 80 de la loi Transformation de la Fonction Publique. Si nous saluons la mise en place de ce type de procédure, que nous réclamons depuis des années, nous nous sommes interrogé.es sur ses modalités de mise en œuvre.

En amont de ce CHSCT, nous avons transmis au président du CHSCT des amendements à ce dispositif, tels que :

- > La référence à la circulaire du 9 mars 2018, qui prévoit un état des lieux préalable et la formation des acteurs concerné.es ;
- > La qualification des faits signalés uniquement au terme de l'enquête menée ;
- > La possibilité, pour l'employeur, de muter ou suspendre l'agresseur avéré ;
- > La reformulation du passage sur les signalements abusifs, qui inverse potentiellement les responsabilités sous sa forme existante ;
- > La référence aux interlocuteurs externes, sur lesquels les victimes peuvent s'appuyer (association L'Echappée, Défenseur des Droits...)

Une partie de nos remarques ont pu être prises en compte en séance par notre employeur. Ce qui nous conforte dans l'idée que les élu.es. Nous remercions à ce sujet notre camarade Gaëlle MAILLARD, membre du collectif « Femmes Mixité » de l'Union départementale CGT du Nord, est intervenue à notre demande en tant qu'experte lors de ce CHSCT. Merci à elle pour sa contribution très précieuse dans ce dossier !

Vos élu.es **CGT**
au **CHSCT**



c'est pas bien de se moquer

AMEN... ton pèze !

En novembre dernier, nous avons rencontré Alessandro DI GIUSEPPE, le PAP'40, et Aurélien ALBERTINI, le Cardinal Triple A, Apôtres de l'Église de la Très Sainte Consommation, alors qu'ils effectuaient une séance d'exorcisme au sein de l'Union locale CGT à Fives...

« Ici, il n'y a que de mauvaises ondes, n'oublions pas que c'est ici que l'Internationale a été créée, il faut tuer le bébé Coco dans l'œuf ! Ultra riches de tous les pays, Unissons-nous ! »

CGT Infos : Votre Sainteté, bonjour. Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis le fils du Capital qui prêche la bonne parole sur Terre : Travaille, Obéis, Consomme. Avec le Cardinal Triple A, nous sommes missionnés par le dieu argent pour prier pour la Sainte croissance et le Saint profit. Nous vivons dans le meilleur des mondes et on ne comprend pas que des gens luttent. Ils doivent dépenser plutôt que penser. Le bonheur est dans le travail : travaillez tôt, finissez tard ! Résignez-vous ! Nous avons de nobles objectifs : travailler plus pour dépenser plus, et de 7 à 77 ans ! Faire de l'entreprise une zone de non-droit. Avouons que notre ami Macron nous aide beaucoup ! Il va supprimer votre statut de fonctionnaires, ça nous rend très heureux.

Vous êtes souvent dans la métropole lilloise. Pourquoi ?

A Lille, il y a de nombreuses brebis égarées, d'immenses syndicalistes, alternatifs et autres militants antipub alors que Martine Aubry a fait pourtant du bon travail avec son Grand Stade, son Casino, et Lillenum. On ne désespère pas de la faire avancer sur d'autres sujets qui nous sont chers ! Nous souhaitons par exemple raser Lille Sud pour y créer l'aéroport Britney Spears et supprimer cette satanée Bourse du Travail de Fives pour y implanter un golf tropical !

Martine Aubry, certes, mais que pensez-vous de Damien Castelain, le président de la MEL ?

Ah, la MEL ! Un concept fantastique ! C'est un grand lieu de pouvoir et une « usine à gaz » incompréhensible pour le citoyen qui, d'ailleurs, ne vote pas directement pour le président ! Nous et nos amis riches, on adore cet endroit et d'ailleurs, nous y

sommes conviés régulièrement. Damien a beaucoup de potentiel, il a l'art de faire prospérer nos idées en toute discrétion.

Mais il y a pourtant quelques polémiques qui circulent sur son train de vie !

Vous ne comprenez rien ! Ce qui nous choque, nous les riches, c'est que ça choque ! Quand on goûte à l'ivresse du pouvoir, il est normal de s'offrir quelques pierres bleues et des séances de Spa ! Et de toute façon, il est des nôtres, donc intouchable ! N'oubliez pas que c'est nous aussi qui faisons les lois !

Et que pensez-vous de Bruno Cassette, son ex-DGS ?

Ah, Bruno ! L'homme des basses besognes ! Nous regrettons son départ, il a beaucoup œuvré pour notre cause ! Pen-

sonne un fardeau immense et provoque une charge mentale incalculable que les pauvres et ces sales gaulois réfractaires de syndicalistes, qui préfèrent manger du cassoulet en boîte, ne peuvent pas comprendre. Lui chercher des noises pour si peu, c'est scandaleux !

A propos de syndicats et de Gaulois réfractaires, savez-vous que la CGT est majoritaire à la MEL ?

Beurk ! Nous défendons le credo : « La croissance économique, oui ! La croissance des adhérents, non ! ». Notre Église est donc contre l'existence même des syndicats et leurs revendications choquantes et irréalistes ! La CGT défend les 32h00 heures de travail par semaine et bien-être au travail... Qu'est-ce c'est que ces idées passéesistes ??!! Nous pensons qu'en travaillant moins, les gens sont malheureux

car ils réfléchissent trop. C'est d'ailleurs ce que notre amie Elisabeth LEVY a récemment déclaré sur BFM : « les gens, quand ils ne travaillent pas, ils s'ennuient ». Quelle parole pleine de hauteur et de justesse !

Nous viendrons donc assister à votre congrès au mois de Juin. Vous pourrez vous confesser et absoudre vos péchés ! Ainsi, nous espérons mettre fin à votre hégémonie syndicale, car cela représente un grand danger pour nos idées.

Nous en profiterons également pour bénir votre nouveau siège ! Vous vous doutez bien que nous sommes pour les élevages industriels : entasser les gens comme des poulets, mettre 900 personnes dans un endroit prévu pour 1500, c'est formidable !

Un dernier mot pour la

fin ?

Laissez passer les riches ! Laissez-vous faire ! Résignez-vous ! Laissez-nous ©Niker la planète ! Les générations futures, elles n'avaient qu'à être là avant ! Sur ce, nous vous quittons et vous disons « AMEN... TON PÈZE ! »

Propos recueillis par

Thierry Duel
et **Vincent Kaleba**



dant six ans, il a mis les agents en concurrence entre eux, prôné la compétitivité et la rentabilité : ce sont nos valeurs ! Et que dire de sa chasse aux syndicalistes, ces preneurs d'otages, un modèle pour nombre de nos disciples riches ! Nous en discutons encore avec lui récemment, à « la part des Anges » entre le mojito et le homard...

Un mojito et un homard aux frais de la MEL, paraît-il !

Et c'est tout à fait normal ! Être DGS est

8^e CÉRÉMONIE DES DOIGTS D'OR

LES OSCARS DU CAPITALISME 2021

AVEC LA
PARTICIPATION DE :

DIDIER SUPÉR,
FRANÇOIS RUFFIN,
GUILLAUME MEURICE...
AND MORE...



Le **18 février**, à 20h00,
retrouvez l'Eglise au
théâtre Sébastopol de
Lille !

En partenariat avec les Amis
de la Terre, Alternatiba,
ANVCOP21, ATTAC, Extinc-
tion Rébellion, LHA Saint
Sauveur et... la CGT MEL !

Plus d'infos et réservation
sur :
<https://www.eglise-de-la-tres-sainte-consommation.com/>

Des places seront à gagner !

Pour ce faire, inscrivez-vous,
sur SEZAM, à la newsletter
de la CGT MEL et répondez
à notre question qui sera
posée au mois de janvier !



comme la grenouille qui bout

Sécurité globale, mais libertés minimales !

Adoptée en première lecture le 24 novembre dernier, la proposition de loi dite « Sécurité globale », déposée par les députés Macronistes, constitue une atteinte critique aux droits fondamentaux.

Ce texte est dénoncé par le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU comme portant atteinte au droit à l'information et au contrôle démocratique des institutions publiques. Il est dénoncé aussi

par le Syndicat national des journalistes (SNJ), comme contraire à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Nous sommes là dans une dérive sécuritaire qui se fera au détriment des libertés individuelles et collectives.

Voilà un arsenal législatif liberticide complet visant à renforcer les prérogatives répressives des forces de l'ordre publiques et privées, à l'ère de la surenchère technologique. L'objectif est clair : décourager

les populations d'informer, de manifester, droits pourtant garantis dans les articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

L'article 24 vise à dissuader de filmer et photographier les policier-es. Pas d'image, pas de preuves ; pas de preuves, pas de violences policières ; pas d'images, pas de scandale BENALLA ; pas d'images, pas d'enquête sur la mort de Cédric CHOUVIAT. Sans images, la répression policière n'existe pas. Finie l'indignation devant

150 lycéens à genoux ; finis les risques de contestation d'enquêtes judiciaires ou journalistiques !

Pour faire bonne figure, face aux mobilisations importantes contre cette loi, les Macronistes essaient de sortir cet article 24... pour mieux inclure ses dispositions dans l'article 25 d'un autre projet de loi : celle sur le séparatisme. Ne soyons pas dupes ! C'est pourquoi, la CGT demande le retrait total de la loi Sécurité globale et du Schéma national du maintien de l'ordre.

En 1789, la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen affirme le droit inaliénable à la sûreté qui protège les citoyen.nes de l'arbitraire de l'État et l'immunise contre les arrestations ou les emprisonnements arbitraires. Le tout sécuritaire ne peut être la réponse à la crise que traverse notre société !

Thierry Duel

